



COMMUNE  
DE  
ESSERTES

1078 Essertes,

le 14 novembre 2011

## PREAVIS NO 8-2011

### BUDGET COMMUNAL POUR L'ANNEE 2012

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 14 novembre 2011, la Municipalité d'Essertes a décidé de la présentation définitive du budget pour l'année 2012.

Ce budget se présente avec :

Fr. 957'356.20 aux charges et

Fr. 886'275.- aux revenus.

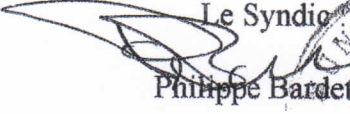
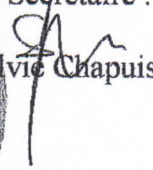
Il y a donc un excédent de charges de Fr 71'081.20.

De manière globale, le budget 2012 s'inscrit dans la suite des précédents budgets présentés. Il y a lieu de noter, dans les dépenses supplémentaires, que la réforme policière engendre un coût supplémentaire estimé pour la commune à Fr. 24'000.-. Que la modification de la démographie communale et régionale engendre un coût estimé supplémentaire pour la participation aux écoles de Fr. 22'125.20, que le soutien à l'accueil de la petite enfance est également augmenté de Fr. 6'500.- et que l'entier de la prévoyance sociale voit un accroissement des dépenses budgétées de quelques Fr. 16'000.-.

La Municipalité est d'avis qu'elle peut assumer ce budget déficitaire, car la situation financière saine de la commune permettra d'absorber ce déficit.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'accepter le budget, tel que présenté, et vous en remercions d'avance.

Pour la Municipalité :

Le Syndic  La Secrétaire :  
Philippe Bardet  Sylvie Chapuis

